

Paris, le 15 juin 2018

Communiqué de presse

La FESAC, Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma, organisation reconnue représentative au niveau national et multiprofessionnel, est particulièrement inquiète de l'avancée des discussions sur le volet formation du projet de loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ».

La FESAC est bien évidemment favorable à mettre en cohérence les contraintes d'organisation des entreprises des secteurs du Spectacle vivant et enregistré, avec celles de la formation et de l'insertion dans l'emploi des jeunes et des moins jeunes.

Nous sommes, cependant, confrontés aujourd'hui à un texte porté par le Gouvernement qui évolue sans concertation, sans vision d'ensemble et sans considération des spécificités d'emploi et de compétences de certains secteurs, dont le nôtre. Pourtant, nous avons fait la preuve de notre efficacité en matière d'accès à la formation professionnelle des salariés et de responsabilité dans la gestion des fonds qui lui sont dévolus.

Aussi nous tenons à rappeler les principes suivants :

- Le rôle essentiel et indispensable de l'Afdas qui, depuis plus de 45 ans, a su accompagner nos entreprises composées majoritairement de TPE/PME et leurs salariés permanents et intermittents, ainsi que plus récemment les artistes auteurs.
- La nécessité que notre futur Opérateur de compétences poursuive la mission de conseil en évolution professionnelle (CEP) tout autant que l'accompagnement des CPF de transition, compte tenu des spécificités importantes de nos métiers de la création et de leurs 400 000 salariés permanents et intermittents.

Nous demandons à être reçus de façon urgente par le ministère du Travail ainsi que par les rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, au regard de toutes les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le texte en discussion au Parlement.

La formation et l'évolution des compétences des salariés permanents et intermittents sont nécessaires à la structuration sociale et au développement des entreprises du Spectacle. Aussi, elles doivent être discutées et mises en œuvre dans le cadre de notre représentation multiprofessionnelle FESAC.

Contact : secretariat@fesac.fr

